

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 19 mai 2010 A 18 H 30.

L'an deux mille dix, le jeudi 19 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MLLE FABRE, MM LABADIE, MURADORE, BERGAMO, PAYROS, PERES, NAVARRE, DARBAS

Etaient absents et excusés : M. LAFFARGUE ayant donné procuration à M. Bergamo et M. SEGAT ayant donné procuration à M. Baratault

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour ci-dessous et demande l'approbation du procès verbal de la séance du 22 avril 2010.

ORDRE DU JOUR :

Travaux arènes
Examen divers devis
Questions diverses

Madame Valérie PESQUIDOUX est nommée secrétaire de séance.

Travaux arènes

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 25 mars dernier au cours de laquelle étaient retenues les entreprises ayant soumissionné pour les travaux aux arènes. Il ajoute que l'entreprise CESCUTTI, attributaire du lot n°1 maçonnerie a démonté une partie des contre gradins et se trouve confrontée, vu l'état des lieux, à une charge de travail supplémentaire totalement imprévisible (béton se désagrège). Ceci ne pouvait être découvert qu'au moment de la démolition et, en aucun cas, envisageable par la collectivité ou les entreprises confrontées lors du lancement du marché.

Monsieur le Maire propose de conclure avec l'entreprise CESCUTTI un avenant au marché initial, à savoir :

Lot n°1 maçonnerie

Montant du marché -----	57.224,72 € HT
Avenant n°1 travaux supplémentaires -----	9.146,20 € HT

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

➤ **Parc acrobatique : Devis S.C.P. Labardin – Bastard**

Monsieur le Maire rappelle la convention d'occupation de terrain pour le parc acrobatique intervenant entre la commune d'Aignan et M. TISNE Pierre représentant la SARL Pyrénées Canyon de Bagnères de Bigorre.

Il précise qu'il convient de déterminer la zone d'exploitation qui servira au parc acrobatique. Lors du précédent conseil, un devis de 913,50 € HT avait été évoqué mais celui-ci, revu par la SCP LABARDIN – BASTARD d'Eauze, s'élève réellement à un montant de 711,- € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ **Travaux toiture appartement ancien collègue**

Monsieur le Maire rappelle le dossier Tempête Klaus de 2009 et précise que tous les travaux prévus n'ont pas encore été effectués, notamment la réparation de la toiture de l'appartement de l'ancien collègue.

Il présente les deux devis reçus :

EURL BOP – Aignan ----- 6808.27 € HT
SARL CARSANA Christian – Prechac sur Adour ----- 7084.90 € HT

Les membres du conseil municipal portent leur choix sur la EURL Bop d'Aignan.

Questions diverses

➤ **Inauguration Bricodarti**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du courrier reçu de M. et Mme Dartigoeyte invitant l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux à l'inauguration de leur magasin le 31 mai prochain à 19 h.

➤ **SIAEP de la région de Riscle**

- ❖ Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de M. Cuvellier Christian du SIAEP de Riscle proposant à la mairie d'Aignan la cession pour l'euro symbolique de la parcelle E 333 d'une superficie de 407 m² sur laquelle se trouve un petit réservoir enterré et désaffecté depuis plusieurs années, au dessus duquel se trouve le taureau, symbole des fêtes taurines. Le SIAEP garderait une servitude afin que leurs agents puissent accéder au jeu de vanne de cette parcelle.

Le CM émet un avis négatif, M. Bergamo s'abstient.

- ❖ Monsieur le Maire indique que, comme convenu, le syndicat des eaux tiendra une permanence chaque lundi matin à la mairie d'Aignan dans leur ancien bureau du 19 juillet au 23 août 2010.
- ❖ Monsieur le Maire signale, suite au courrier reçu du SIAEP, qu'après vérification, la conduite de la Rue des Arts a été remplacée il y a moins de 10

ans par l'entreprise Bayol. Cette conduite ne sera donc pas remplacée. Seules les niches en plastique se situant sur les espaces roulants le seront.

➤ **Nids-de-poule sur route menant au lac**

Monsieur le Maire précise que l'opération « compomat » sera réalisée en régie.

➤ **Concert à l'église**

La chorale « Les Voix de Montesquiou » présentera un « Moment Musical » le 20 juin prochain à 17 h dans l'église Saint Saturnin d'Aignan, en parallèle avec la Journée du Patrimoine.

➤ **Comité de pilotage OPAH**

Monsieur Marc PAYROS explique avoir assisté à la réunion du comité de pilotage OPAH. Le bureau d'études ALTAIR a commencé son diagnostic quant à l'habitat dans la région. Fin juin, ils seront à même d'en donner les résultats et le 9 juillet prochain à 9 h 30, une réunion d'information est prévue. La phase opérationnelle débiterait en janvier 2011 pour une durée de 3 ans ou plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures quarante cinq minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 21 mai 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 21 mai 2010.

Le Maire,

Philippe BARATAULT